

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE N°2/25 DU CONSEIL INTERCOMMUNAL

ENFANCE & JEUNESSE (ENJEU)

Mercredi 11 juin 2025 à Essertines-sur-Rolle

Mme Dominique Perren, Présidente, ouvre la séance à 18h35 et remercie la commune d'Essertines-sur-Rolle pour son accueil.

Elle souhaite la bienvenue à l'assemblée ainsi qu'au public très nombreux. Elle présente également ses excuses car à la suite d'une panne imprévue du beamer, le Bureau est dans l'impossibilité de présenter les slides prévues.

Présences

31 délégués et suppléants sont présents. Le quorum étant atteint, la séance peut avoir lieu.

Présences CODIR :

Mme Sylvie Mery, Présidente – Tartegnin
Mme Stéphanie Bartolini – Essertines-sur-Rolle
M. François Delafoge - Gilly
M. Jean-Christophe Grivel - Perroy
Mme Natacha Jaquier - Mont-sur-Rolle
M. Frédéric Mani - Dully
Mme Marinella Page - Bursins
Mme Nathalie Philipona - Bursinel
M. Philippe Straub - Vinzel
Mme Viviane Subri - Luins
M. Nicolas Walter – Rolle

Présences Public – ENJEU :

Mme Isabelle Houmard, Directrice d'Enfance et Jeunesse
Mme Monica Gerber – pour le secteur Finances
Mme Stéphanie Olivo – pour les secteurs Ecoles
Mme Nicole Righetti Heimstaedt – pour le secteur Administrative & Projets
Mme Julia Sutter – Assistante de Direction
M. Aurélien Guérin – pour le secteur Accueil de jour
M. Jérôme Ischi – spécialiste IT
M. Daniel Moncada – pour le secteur Bâtiments & Sécurité
M. Alain Salamin – Consultant RH & rémunérations

Excusé.es :

Mme Nathalie Hellen - Gilly
M. Pierre-Yves Bassin - Perroy
M. Florent Simonot – Rolle

1. Acceptation de l'ordre du jour

Mme Maurer, concernant les points 12 et 13 concernant la COFIN et la COGEST. Tous les candidats doivent être réélus, donc la mention « à renouveler » n'est pas correcte.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 avril 2025

M. Boris Wirrich souligne que le PowerPoint présenté lors du dernier Conseil Intercommunal n'a pas été joint lors de l'envoi des documents.

La Présidente dit que cela sera fait au plus vite.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

La Présidente remercie Mme Safi pour la prise du PV. Ainsi que Mme Schultz et l'ensemble du Bureau pour la finalisation.

3. Assermentation de membres et suppléants du Conseil Intercommunal

Pas d'assermentation.

4. Communications du Bureau

Le Bureau s'est rencontré le 12 mai 2025 et l'ordre du jour a été passé en revue.

Pour rappel, les dates des prochains conseils sont le 24 septembre à Bursins et le 3 décembre à Mont-sur-Rolle.

La Présidente profite également de refaire un point sur le fonctionnement des commissions ad hoc. Selon le règlement de ce conseil, il est rappelé que ces commissions sont généralement désignées par le Bureau.

Le Bureau désigne un président et des membres (au moins 5 personnes + un suppléant).

Une commission ad hoc n'est pas une simple formalité : elle a pour mission de travailler concrètement sur l'objet pour lequel elle a été nommée. C'est un rouage essentiel dans le processus de décision.

Selon l'article 42, ces commissions doivent déposer, par écrit, leur rapport sur le bureau du Conseil au moins 15 jours avant la séance, cas d'urgence réservés.

Si le rapport ne peut pas être écrit pour le jour dit, il faut en aviser la Présidente pour convenir d'un délai supplémentaire.

Pour information, une commission ad hoc a pour rôle d'examiner le préavis et de proposer, le cas échéant, des amendements aux conclusions de celui-ci. En revanche, elle ne peut pas modifier le contenu du préavis proprement dit, qui reste de la compétence de l'organe qui l'a émis, en l'occurrence le CODIR. Ainsi, toute proposition qui dépasse un simple amendement des conclusions – par exemple une nouvelle orientation ou une condition particulière – doit être formulée sous forme de vœu.

La Présidente ajoute que d'ici la fin de cette législature, le Bureau, ainsi que la préfecture souhaitent que le président nommé d'une commission ad hoc prenne son rôle au sérieux.

La Présidente conclut en passant la parole au CODIR.

5. Communications du CODIR

Mme Page souhaite informer qu'une brochure est mise à disposition. Elle donne un aperçu de la situation de l'accueil de jour dans le canton.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente passe au point suivant.

6. Préavis n°05- 2025 du Comité de Direction concernant les comptes 2024 d'Enfance et Jeunesse

Mme Mery, Présidente du CODIR est invitée à lire les conclusions du préavis.

Mme Bietry, rapporteur de la Commission de Gestion, donne lecture du rapport et des conclusions de celui-ci qui recommande d'accepter le préavis à l'unanimité tel que proposé.

Mme la Présidente remercie la COGEST et ouvre la discussion en prenant point par point

151 Bibliothèque
500 Administration des écoles
503 Patrouilleurs scolaires
504 Immobilier
511 Cantines scolaires
512 Ecoles primaires
513 Maupas
520 Ecoles secondaires
521 Psychologie/Logopédie
730 Administration AJE
731 AMF
732 Crèche de Bellefontaine
733 UAPE Dully La Petite Poste
734 UAPE Bellefontaine
735 UAPE Le Cygne
736 Jardin d'enfants le Cygne
737 UAPE La Grande Echelle
738 UAPE Les Vents d'Ange
740 Accueil 7-8 P Sésame
741 Crèche Les Petits Bouchons
742 UAPE Le Prieuré

M. Keller remercie le CODIR et la COGEST pour leur travail et également pour la mise à jour du tableau d'investissement, qui donnait suite à un vœu de la COFIN. Serait-il possible de rajouter une colonne indiquant le coût du préavis et la façon dont il a été dépensé ?

La Présidente remercie également la COGES pour son rapport clair et complet.

La parole n'est pas demandée, on passe au vote.

Après vote, le Conseil Intercommunal décide à l'unanimité :

- D'adopter le préavis 05-2025 du « Comité de Direction concernant les comptes 2024 d'Enfance et Jeunesse »
- 1 - D'approuver les comptes 2024 du volet Bibliothèque
- 2 – D'approuver les comptes 2024 du volet scolaire
- 3 – De restituer le solde des volets Scolaire et Bibliothèque en faveur des communes, qui s'élève à CHF 292'224,66.-
- 4 – D'approuver la création du « Fonds de réserve requérants d'asile, compte 9282.56 » de CHF 97'606,10.-
- 5 – D'approuver la dissolution du « Fonds Association Mixte des anciens élèves de Rolle, compte 9280.06 » de CHF 10'856,10.-
- 6 – D'approuver les comptes 2024 du volet Accueil de Jour ;

- 7 - De restituer le solde du volet Accueil de Jour en faveur des communes, qui s'élève à CHF 586'555,88.- ;
- 8 – D'approuver l'attribution de CHF 14'802,43 à « Fonds de réserve Massard » compte 9282.54 ;
- 9 – D'approuver la création du « Fonds de réserve Les Petits Bouchons, compte 9282.57 » de CHF 21'752,17.- ;
- 10 - D'approuver un prélèvement du « Fonds de réserve AJERE, compte 9281 » de CHF 13'965,44.- ;
- 11 – D'approuver un prélèvement du « Fonds de réserve Accueil de Jour », compte 9282.50 de CHF 20'171,38.- ;
- 12 – De donner décharge au CODIR pour sa gestion durant l'exercice 2024 ;
- 13 – De donner décharge à la Commission de Gestion de son mandat.

7. Préavis n°06-2025 : Demande de crédit d'investissement pour un mandat d'assistance au maître d'œuvre (AMO)

Mme Mery, Présidente du CODIR est invitée à lire les conclusions du préavis.

Mme Burnier, rapporteur de la commission ad hoc, donne lecture du rapport de la commission et des conclusions de celui-ci qui recommande d'accepter le préavis à l'unanimité tel que proposé avec des amendements.

Amendement concernant la « Remise à niveau de la piscine »

- Ajouter à la proposition initiale deux offres comparatives pour l'AMO afin de garantir une mise en concurrence équitable.

Amendement concernant « les portes de secours du collège de Gilly »

- Ce point ne semble pas être urgent et peut être pris en charge sans faire l'appel à l'AMO.

M. Keller, donne lecture du rapport de la COFIN et des conclusions de celui-ci qui recommande d'accepter le préavis à l'unanimité avec des conclusions amendées :

- D'accorder au CODIR un crédit d'étude de CHF 40'000.- TTC pour un mandat d'assistance au maître d'œuvre pour le mandat de la toiture ;
- D'autoriser le CODIR à utiliser les liquidités courantes et/ou à recourir à l'emprunt pour financer ce mandat.

Mme la Présidente remercie les commissions pour leurs rapports et donne la parole au CODIR en lui demandant s'il souhaite s'exprimer sur les vœux des différentes commissions.

Mme Mery remercie les commissions pour leur travail et assure que le CODIR partage tout à fait l'objectif de maîtrise des coûts de la COFIN mais qu'il y a néanmoins une réelle nécessité d'agir car les projets sont urgents et essentiels pour nos infrastructures publiques. La question de l'AMO trouve sa réponse dans le fait que les services d'ENJEU ne peuvent seuls absorber ces projets ambitieux qui nécessitent une mise au marché public. Ce qui est le rôle d'un AMO. Il est également cohérent de prendre un AMO unique qui aura une vision d'ensemble avec une coordination renforcée et pas de mandats éparpillés. Ce qui bien sûr, amène à un gain de temps considérable dans les démarches administratives.

Mme Mery insiste également sur la piscine en tant qu'enjeu scolaire et technique. A ce jour, sans rénovation rapide, la piscine devra être fermée. Elle est vétuste, son entretien est devenu presque impossible à cause des fonds mobiles bloqués plus les problèmes récurrents de pompes, de vannes, etc... L'objectif était vraiment une rénovation durable et pérenne et pour cela, ENJEU a également besoin d'un AMO.

En ce qui concerne Gilly, ENJEU doit aussi répondre aux attentes de la population qui est frustrée d'avoir une salle non accessible pour les sociétés locales ou pour les promotions scolaires par exemple. Donc, une solution

simple serait d'ouvrir une sortie de secours qui permettrait de pouvoir disposer de la salle pour un usage collectif et d'utilité publique plus large, les normes ECA ayant changé.

Le CODIR sait que le choix de M. Pirat a été discuté, c'est néanmoins un professionnel solide ayant des références dans divers gros projets scolaires. Il a l'habitude de ce type de projets, la collaboration a déjà été concluante et de travailler avec M. Moncada garantira une efficacité et une réactivité évidentes. Pour le CODIR, ce préavis conjugue rigueur budgétaire et responsabilité politique car nous devons avancer sinon les conséquences seront concrètes pour les élèves, les usagers et la qualité de nos infrastructures.

Mme la Présidente remercie Mme Mery et lui demande de répondre néanmoins aux questions posées concernant les vœux et les amendements.

Les vœux de la commission ad hoc sont entendus par le CODIR mais le préavis reste maintenu tel que présenté.

M. Keller reprend les termes de son rapport, notamment sur le fait que la COFIN n'est pas contre le fait de réaliser ces travaux, il y a effectivement une notion d'urgence mais le commentaire portait surtout sur le taux horaire de l'AMO et aussi le manque de synergie entre ces différents projets. Donc peut-être de les présenter ultérieurement sous forme de préavis ce qui semblait aussi aller dans le sens des vœux de la commission. D'avoir par exemple, des comparatifs de prix, de trouver peut-être quelqu'un de plus local dont le taux horaire serait moins haut, d'où l'amendement

Mme Maurer a une question pour la COFIN quant à l'estimation du mandat à CHF 40'000.-, est-ce uniquement pour la toiture, par exemple ? Elle souligne qu'il est toujours plus intéressant de travailler avec une personne connue.

M. Keller lui répond que le chiffrage émane du préavis et que le souhait de la COFIN est d'avoir des chiffres comparatifs mais elle comprend l'urgence d'agir.

Mme Mery reprend la parole pour expliquer que les CHF 200.- sont un tarif indicatif et la collaboration avec M. Moncada va certainement permettre de facturer moins d'heures et le fait d'avoir une personne pour 3 projets leur semblait judicieux plutôt que de présenter 3 devis. Le but est de demander un montant global, un crédit d'études et ensuite, c'est le travail du CODIR d'affiner. Pour la piscine, il y a urgence, si ce soir on ne vote pas de préavis. A un moment donné, il faudra certainement arrêter de mettre dans l'argent dedans à perte.

M. Straub du CODIR prend la parole et abonde dans le sens de ce qu'a dit Mme Mery car, à ce jour, il n'y a pas de plan B pour la piscine en tout cas, pas avant 2030. A ce jour la piscine compense le manque de salles de gym. Pour Gilly, ENJEU a reçu des doléances de parents qui ont dû assister à la fête de Noël sous la pluie dans un parking. Les gens ne comprennent pas.

Pour ce qui est du choix du prestataire, c'est grâce à M. Pirat que le Martinet F a pu être réalisé dans les délais.

M. Parmelin estime que c'est effectivement au CODIR de comparer et que si la personne est une personne de confiance, le travail sera bien fait. Il objecte aussi le fait que certains membres de la commission ad hoc puissent également faire partie d'une commission permanente.

Mme La Présidente reprend la parole pour expliquer que peu de gens répondent aux demandes de participation aux commissions ad hoc. Il arrive donc parfois que certaines personnes se retrouvent dans plusieurs commissions. Beaucoup se « défilent » et ne respectent pas les délais.

M. Straub reprend la parole pour expliquer que l'offre de M. Pirat s'est faite après de nombreux rendez-vous, notamment à la piscine.

La parole n'est plus demandée, on passe au vote.

D'abord pour l'amendement de la COFIN. L'amendement n'est pas accepté avec 15 avis contraires, 8 abstentions et 8 voix en faveur.

Après vote, le Conseil Intercommunal décide à une large majorité, 7 avis contraires et 2 abstentions d'accepter le préavis 06 - 2025.

D'adopter le préavis 06-2025 « Demande de crédit d'investissement pour un mandat d'assistance au maître d'œuvre (AMO) » ;

- D'accorder au Comité de Direction un crédit d'achat de CHF 98'000.-TTC pour un mandat d'assistance au maître d'œuvre ;
- D'autoriser le Comité de Direction à utiliser les liquidités courantes et/ou de recourir à l'emprunt pour financer ce mandat.

8. Préavis n°07-2025 : Demande de crédit d'investissement pour les coûts découlant du passage au nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2)

Mme Mery, Présidente du CODIR est invitée à lire les conclusions du préavis.

M. Keller, Président de la COFIN, donne lecture du rapport de la Commission et des conclusions de celui-ci qui recommande d'accepter le préavis à l'unanimité tel que proposé.

Madame la Présidente ouvre la discussion.

Mme Maurer demande si, concernant les montants mentionnés, il faut comprendre que c'est pour une année ou pour les 5 ans, ce qui correspondrait à l'amortissement ?

M. Mani du CODIR lui répond que c'est annuel et les coûts annuels suivants seront intégrés au budget.

La parole n'est plus demandée, on passe au vote.

Après vote, le Conseil Intercommunal décide à l'unanimité d'accepter le préavis 07 - 2025.

D'adopter le préavis 07-2025 « Demande de crédit d'investissement pour les coûts découlant du passage au nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2) ;

- D'accorder au Comité de Direction un crédit d'investissement de CHF 56'000.-TTC pour l'adaptation du logiciel comptable et des frais de fiduciaire pour l'Association ;
- D'autoriser le Comité de Direction à utiliser les liquidités courantes et/ou de recourir à l'emprunt pour financer cet investissement.

9. Préavis n°08-2025 : « Demande de crédit d'investissement pour les coûts en lien avec l'intégration des structures de la Fondation au sein de l'Association Enfance et Jeunesse »

Mme Mery, Présidente du CODIR est invitée à lire les conclusions du préavis.

M. Keller donne lecture du rapport de la COFIN et des conclusions de celui-ci qui recommande d'accepter le préavis à l'unanimité tel que proposé avec des conclusions amendées :

- D'adopter le préavis 08-2025 « Demande de crédit d'investissement pour les coûts en lien avec l'intégration des structures de la Fondation au sein d'ENJEU » ;
- D'accorder au Comité de Direction un crédit d'investissement de CHF 53'400.- TTC pour l'adaptation des logiciels et l'achat de matériel informatique ;
- D'autoriser le Comité de Direction à mobiliser les ressources nécessaires à ce travail extraordinaire pour un montant de CHF 11'600.- (charges sociales et 13° inclus) et d'imputer les comptes suivants :
 - Traitement du personnel 500/730.3011 ;
 - Ainsi que les comptes de charges sociales correspondants ;
- D'autoriser le Comité de Direction à utiliser les liquidités courantes et/ou de recourir à l'emprunt pour financer cet investissement.

Mme Mery demande la parole et informe que le CODIR refuse les amendements proposés par la COFIN. Les raisons en sont les suivantes. ENJEU a besoin d'une infrastructure informatique fiable, centralisée et sécurisée qui est déjà en place dans certaines structures et a, d'ores et déjà, démontré sa fiabilité tant du point de vue de la maintenance que de la sécurité. Cette sécurité est un enjeu central. Avec notamment :

- La nécessité d'intégrer un pare-feu professionnel ;
- Une gestion de réseau unifiée avec un « sharepoint » ;
- Cela est d'autant plus important vu la sensibilité des données récoltées. C'est même une exigence légale ;
- Une solution maîtrisée, évolutive, fonctionnelle et stratégique.

Pour ce qui est du Wi-Fi, la couverture doit être ciblée et adaptée. Aujourd'hui, il n'y a pas une couverture systématique de tous les bâtiments. Les antennes seront placées là où elles seront utiles.

- Bureaux administratifs ;
- Salles de réunion ;
- Espace de coordination pédagogique ;
- Espace d'entretien avec les familles.

La situation actuelle pose problème dans les structures :

- Pannes fréquentes ;
- Baisse de productivité ;
- Pratiques à risques avec des partages de connexion via des téléphones privés et des répéteurs non sécurisés.

Il existe des risques concrets si rien n'est fait :

- Surcoûts en maintenance avec une multiplication des interventions ;
- Une perte de temps pour les équipes ;
- Un accès difficile aux outils numériques ;
- Un risque de piratage et une vulnérabilité sérieuse.

Il faut donc voter en étant pleinement conscients des risques que cela pourrait engendrer. La solution proposée par la commission d'allouer CHF 2'000.-/structure ne peut raisonnablement offrir les mêmes garanties de sécurité, de fiabilité ni de cohérence à l'échelle du réseau.

M. Keller informe que la commission ne remet pas en question par le préavis proposé le comité. Ce qui est remis en question sont le besoin et la solution importée même si c'est effectivement très important pour la sécurité. D'où cette proposition de cas pilote, afin de mieux appréhender les besoins nécessaires. La COFIN n'a de toutes façons pas eu le temps nécessaire pour une analyse.

Mme Mery reprend la parole pour expliquer qu'il est très difficile de faire un choix de structure et le WIFI est nécessaire pour travailler de façon professionnelle et sécurisée.

Mme Page souligne que les 3 structures deviennent ENJEU en janvier et nous en sommes donc responsables.

M. Keller souligne qu'il n'y a pas besoin de bande passante hormis pour la directrice qui est à son bureau et les animatrices n'ont pas besoin de wifi dans les différentes salles.

Mme Page explique que c'est pour avoir une cohérence dans le matériel qui va être acheté et donc dans les différentes structures. Et les animatrices doivent pouvoir accéder aux différents rapports et avoir un outil de travail efficace.

M. Parmelin soutient le travail du CODIR et souhaite que le conseil fasse de même

La parole n'est plus demandée, on passe au vote.

D'abord pour l'amendement de la COFIN. L'amendement est refusé avec 14 avis contraires, 6 abstentions et 10 voix en faveur.

Après vote, le Conseil Intercommunal décide à une large majorité, 8 avis contraires et 4 abstentions d'accepter le préavis 08 - 2025.

- D'adopter le préavis 08-2025 « Demande de crédit d'investissement pour les coûts en lien avec l'intégration des structures de la Fondation au sein d'ENJEU » ;
- D'accorder au Comité de Direction un crédit d'investissement de CHF 103'400.- TTC pour l'adaptation des logiciels et l'achat de matériel informatique ;
- D'autoriser le Comité de Direction à mobiliser les ressources nécessaires à ce travail extraordinaire pour un montant de CHF 11'600.- (charges sociales et 13° inclus) et d'imputer les comptes suivants :
 - Traitement du personnel 500/730.3011 ;
 - Ainsi que les comptes de charges sociales correspondants ;
- D'autoriser le Comité de Direction à utiliser les liquidités courantes et/ou de recourir à l'emprunt pour financer cet investissement.

10. Préavis n°9 « Demande de crédit d'investissement pour le changement des parois sanitaires du Bâtiment A, du collège du Martinet »

Mme Mery, Présidente du CODIR est invitée à lire les conclusions du préavis.

M. Keller donne lecture du vœu de la COFIN, du rapport de la Commission et les conclusions de celui-ci qui recommande d'accepter le préavis tel que proposé.

Le CODIR va prendre en compte le vœu de la COFIN et il souligne que depuis déjà un moment les discussions sont engagées avec les différents directeurs des établissements.

M. Walter du CODIR souligne que les incivilités sont générales et il est regrettable qu'ENJEU doive investir dans le remplacement de ces parois. Et bien sûr, quand les jeunes sont pris sur le fait, les dommages sont facturés aux parents. Les montants vont de plusieurs centaines à quelques milliers de francs. Mme Olivo a des contacts quasi quotidiens avec les différents directeurs d'établissement.

La parole n'étant plus demandé, on passe au vote.

Après vote, le Conseil Intercommunal décide à une large majorité, 1 avis contraire et 1 abstention d'accepter le préavis 09 - 2025.

- D'adopter le préavis 09-2025 « Demande de crédit d'investissement pour le changement des parois des sanitaires du Bâtiment A, du Collège du Martinet » ;
- D'accorder au Comité de Direction un crédit d'achat de CHF 85'500.- TTC en remplaçant les cloisons actuelles par des parois intégrales, allant du sol au plafond et réfection des sols et des murs ;
- D'autoriser le Comité de Direction à utiliser les liquidités courantes et/ou de recourir à l'emprunt pour financer ce mandat.

11. Election du Bureau du Conseil Intercommunal :

Tous les membres du Bureau sont prêts à reconduire leur mandat pour une année.

La composition du Bureau est la suivante : Mme Dominique Perren – Présidente ; Mme Eva Schultz – Vice-Présidente, Mme Virginie Burnier – scrutatrice, Mme Nathalie Pandolfo – scrutatrice ainsi que deux scrutateurs suppléants Mme Anne Gaggio et M. Michel Melly

Les membres sont élus par applaudissements.

12. Election de la COGEST

Tous les membres de la COGEST ont décidé de renouveler leur mandat à savoir : M. Parmelin – Président ; Mme Bietry ; Mme Gaggio, Mme Saw Min Zin, Mme Schultz, M. Emery et M. Gremaud.

Mme Maurer souligne que Mme Saw Min Zin n'étant que suppléante variable, elle ne peut être membre d'une commission permanente.

Mr Daniel Emery précise que M. Gremaud n'est jamais présent et serait donc soulagé que l'on puisse prendre sa place.

M. Richardet propose Mme Ramoni qui est élue.

M. Diogo Benido de Vinzel se propose.

Les membres sont élus par applaudissements.

13. Election de la COFIN

M. Favre ne souhaite pas renouveler sa présence. M. Keller le remercie pour son travail au sein de la Commission.

Après moult demandes de la Présidente, Mme Burnier se propose et est élue par acclamation.

Les membres de la COFIN sont donc M. Keller – Président, Mme Berger, Mme Burnier, Mme Guisolan, Mme Gay M. Scaiola et M. Wirrich.

Les membres sont élus par acclamation.

14. Divers et propositions individuelles

Mme Gaggio demande qui est responsable d'ENJEU ou de la commune de Rolle de la tonte de la pelouse au niveau du Martinet car ce travail est effectué entre 12H30 et 13h, ce qui est contraire au règlement.

M. Walter lui répond que c'est bien ENJEU et que le nécessaire va être fait pour que le règlement soit respecté.

M. Roland aimerait savoir quel est le taux de parents qui payent effectivement les factures demandées pour les déprédations.

M. Walter lui donnera réponse au prochain conseil.

M. Emery demande s'il est possible de mettre les préavis en ligne comme cela est fait à Région Nyon. Mme Houmard dit que cela va être fait mais à ce jour notre plateforme ne le permet pas.

M. Keller aimerait une réponse et une mise à jour sur la clef de répartition pour les travaux à venir.

M. Walter : les travaux sont en cours et les résultats seront donnés lors des prochaines séances.

Mme Mery remercie le Conseil et toute son équipe.

La séance est close à 19h50 et la Présidente remercie l'assemblée et donne rendez-vous pour le prochain conseil, le 24 septembre 2025 à Bursins. Et en profite pour souhaiter un bel été à toutes et tous

Mme Bartolini invite l'assemblée à l'apéritif offert par la commune d'Essertine-sur-Rolle.

Au nom du Conseil intercommunal de l'Association Enfance & Jeunesse

La Présidente

La Secrétaire

Dominique Perren

Catherine Safi